

## LA SITUATION...

Nos camarades trouveront en annexe un tract distribué chez BRISSONNEAU & LOTZ par notre syndicat ouvrier des Métaux de Nantes.

Pour être compris ce tract appelle quelques explications complémentaires.

Ajoutons qu'il a une valeur exemplaire dans la mesure où affirmant nos positions fondamentales il nous a permis de juger les réactions des organisations concurrentes et plus précisément celles de la C.F.T.C. dont on a de sérieuses raisons de craindre qu'elle envisage de s'intégrer à l'Etat.

Comme vous le savez, notre dernier C.C.N. a pris nettement position face aux problèmes qui se posent et qui vont se poser concrètement devant nous:

*Le C.C.N. réaffirme l'absolue nécessité de l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis de toute puissance extérieure, qu'il s'agisse de l'Etat, du patronat, des églises ou des partis, cette indépendance étant un élément de la forme et des activités de la démocratie;*

*S'élève avec force contre toute confusion qui pourrait être faite entre l'action syndicale et l'action politique, fut-ce sous le couvert de la planification de l'économie;*

*Assuré que le syndicalisme doit poursuivre ses présences aux lieux où s'expriment les vues des travailleurs, le C.C.N. réaffirme que dans le cadre d'une planification souple, c'est par des conventions collectives, diversifiées dans leur champ d'application professionnel et géographique, que le syndicalisme peut et doit protéger et servir les intérêts des travailleurs;*

*Dans ce cadre le C.C.N. déclare que le syndicalisme entend conserver la plénitude de ses moyens d'action, notamment l'exercice du droit de grève pour atteindre ses objectifs économiques et sociaux.*

Par ce texte, notre organisation entend affirmer:

1- qu'elle n'acceptera pas de s'intégrer à des organismes d'Etat ayant pouvoir de décision et laisser établir ainsi une confusion entre l'action syndicale et l'action politique;

2- elle affirme qu'elle entend faire respecter les dispositions de la Loi du 11 février 1950 et que les rapports entre salariés et patrons doivent être définis par des conventions collectives et des accords de salaires signés par les syndicats ouvriers et les employeurs;

3- le C.C.N. confirme notre volonté de ne pas laisser toucher à l'exercice de droit de grève.

Notre C.C.N. a par ailleurs une nouvelle fois affirmé son hostilité à "l'Association Capital-Travail".

Nous savions déjà, par des déclarations de ses responsables nationaux (notamment de Eugène DESCAMPS, son secrétaire Général) que la C.F.T.C. était loin d'avoir une position aussi nette.

Chez BRISSONNEAU-LOTZ le patronat fait une tentative qui mérite d'être analysée.

C'est ainsi que dans un accord d'entreprise il proposait en échange de quelques "avantages" de réglementer le droit de grève.

C.G.T.F.O. et C.G.T. refusaient purement et simplement.

La C.F.T.C. refusait également mais en expliquant que *"les avantages offerts par le patron n'étaient pas suffisants"* (Déclaration de FORGET responsable de la métallurgie nantaise).

Autrement dit la C.F.T.C. accepte éventuellement de vendre le droit de grève à la condition que . ... les patrons y mettent le prix.

Mais il y a mieux. BRISSONMEAU & LOTZ présente un projet de rémunération qu'il serait trop long d'analyser dans le détail mais qui tend ni plus ni moins qu'à aboutir à *l'intéressement*, autrement dit à *l'Association Capital-Travail*.

Dans le bulletin de la section C.F.T.C. de chez BRISSONMEAU on trouve néanmoins des côtés positifs! à un tel projet.

Dans le même bulletin nos camarades C.F.T.C. affirment également que *la révolution* se fera que si ils sont *présents et agissants* dans le système actuel.

Comme on le voit la propagande, sous couvert de *"planification démocratique"* de *"reconnaissance de la section d'entreprise"* est bien faite... on prépare les travailleurs à accepter l'idée de l'intégration des syndicats dans les *"organismes planificateurs d'Etat"* et à l'entreprise capitaliste par l'Association Capital-Travail.

Cela mérite une riposte. Nos camarades des Métaux de Nantes l'ont faite en distribuant le tract joint et... la C.F.T.C.a reculé!

Cette expérience est significative... Nos militants doivent partout s'inspirer de l'exemple de chez BRISSONNEAU. L'intégration des syndicats dans l'Etat et le régime serait l'arrêt de mort du syndicalisme.

Il faut partout amener la C.F.T.C. et la C.G.T. à se prononcer clairement sur ce problème capital.

Il va sans dire que pour les syndicats qui le désireraient l'U.D. est prête à participer à des réunions de militants ou à des assemblées générales où ces problèmes seraient discutés.

**Alexandre HEBERT**

-----